



ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR JOUEUR ETRANGER

(Est considérée comme « étrangère », toute personne ne bénéficiant pas de la nationalité française)

Je soussigné(e), Melle, Mme, M.....
déclare sur l'honneur ne pas jouer simultanément dans un club étranger, et ne pas avoir disputé de rencontre dans un championnat de club étranger 30 jours calendaires avant mon premier match de championnat de France.

*I undersigned, Miss, Mrs, M
declare on the honor not to play simultaneously in a foreign club, and not to have competed for a meeting in a championship of foreign club 30 calendar days before my first championship match of France.*

- Date du dernier match de Hockey sur gazon (JJ /MM/AAAA) :/...../.....
Date of the last match of field Hockey (JJ /MM/AAAA) :/...../.....
- Date du dernier match de Hockey en salle (JJ /MM/AAAA) :/...../.....
Date of the last match of Indoor Hockey (JJ /MM/AAAA) :/...../.....

Signature de l'intéressé(e)

Signature du Président de Club

Rappel des Sanctions : Règlement disciplinaire (annexe 1, sanctions particulières) :

Article 3 Infraction par un joueur étranger à l'engagement sur l'honneur (cf. : Règlement Intérieur, article 3.2.8.1.3)

Toute infraction à l'engagement sur l'honneur mentionné à l'article 3.2.8.1.3 du Règlement Intérieur :

- Pour le joueur : par un retrait immédiat de licence du joueur concerné et l'interdiction pour ce dernier d'obtenir une nouvelle licence avant un délai de 5 ans.
- Pour le club ayant licencié le joueur : une amende de 5000 euros.
- Les dispositions réglementaires liées au fait d'avoir fait jouer un joueur non qualifié seront appliquées pour chacune des rencontres de championnat auxquelles le joueur en infraction aura participé.

Fédération Française de Hockey

6, avenue Rachel - 75018 PARIS - Tél. (33) 01 44 69 33 69 - Fax : (33) 01 44 69 03 96

Site : www.ffhockey.org - e-mail : ffh@ffhockey.org

Délégation Ministérielle par décret du 26 mai 1997 - SAG 10.108 - Affiliée à la Fédération Internationale de Hockey